



PROFESSIONNALISME – ACCOMPAGNEMENT – PROXIMITÉ
"Toute l'excellence d'un réseau de naturopathes proche de vous"

Association déclarée comme formateur à la Préfecture
de région de Paris, sous le numéro 11755936475



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Entre les soussignés :

1 - Organisme de formation : [OMNES \(bureau\) - 13 chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye](#)

Enregistré sous le n° de déclaration d'activité :

[11755936475](#) Auprès du préfet de région : [Paris](#)

Représenté par : [Jérôme POIRAUD, Président de l'OMNES](#)

2 – L'entreprise (raison sociale du co-contractant - dénomination et adresse) :

.....

Représentée par :

Est conclue la convention suivante :

Article 1 :

L'organisme de formation organise l'action de formation suivante :

1 - Intitulé : [ACCOMPAGNEMENT NATUROPATHIQUE EN CANCEROLOGIE](#)

2 - Nature de l'action au sens de l'article L.6313-1 du code du travail :

[Action de formation d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances](#)

3 - Dates de l'action de formation : [du 25 mars 2024 au 27 mars 2024 2023](#)

4 - Durée et horaires de l'action de formation : [21 heures\(09h-12h / 14h-18h\)](#)

5 - Lieu de l'action de formation : [Maison Familya de Lyon - APSB 50-52 cours Charlemagne, 69002 Lyon,](#)

6- Modalités de déroulement (moyens techniques et pédagogiques mis en œuvre) : [support pédagogique power point et pdf remis aux participants](#)

7- Type de formation (formation en présentiel, à distance, mixte...) : [Présentiel](#)

8- Nature de la sanction de l'action de formation et modalités d'évaluation jalonnant ou terminant la formation (certificat, examen, quizz, contrôle continu...) : [quizz, attestation de formation](#)

9- Effectif de l'action de formation (nom et prénom du/des stagiaires/s) :

.....

10- Moyen de contrôle de l'assiduité (attestation d'assiduité + feuilles d'émargement pour les formations en présentiel / attestation d'assiduité + relevé de connexion pour les formations à distance + feuilles d'appel) : [Relevé de connexion, feuilles d'appel, par demi-journée avec émargement du formateur](#)

Article 2 :

En contrepartie de cette action de formation, le cocontractant s'engage à acquitter les frais suivants : Frais de formation : coût unitaire H.T 110 € / jours par stagiaire(s)

Soit un total de : [330.00€](#)

TOTAL GENERAL des frais pédagogiques : 330.00 €

TVA non applicable, art. 293 B du CGI

Eventuels frais de déplacements : €

Contribution éventuelle des financeurs publics : €

Article 3 - Clause de dédit :

Le-la stagiaire s'engage à s'acquitter du montant mentionné à l'article 2.

Modalité de règlement : en ligne par carte bancaire, ou par chèque débité à l'issu de la formation. Les clauses d'annulation et remboursement sont mentionnées dans le bulletin d'inscription en ligne

Article 4 :

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise.

Le 9 novembre 2023

Pour l'entreprise

(signature, nom et qualité du signataire)

Cachet de l'entreprise

Pour l'organisme de formation

Jérôme POIRAUD, Président de l'OMNES

ASSOCIATION OMNES
Kandbaz Montparnasse
149 Avenue du Maine - 75014 PARIS
SIRET : 389 704 339 00073 - APE : 9499Z
Tél : 07 61 31 19 81
Mail : contact@omnes.fr